

MODE D'EMPLOI

Article N° : 33 430 00 / 33 450 00

AIMANT OCULAIRE

Exigence essentielle de la directive 93/42/CEE (§13.1 de l'annexe I) :

« L'emballage de chaque dispositif doit contenir une notice d'instruction. Une exception est faite pour les dispositifs des classes I et IIa, s'ils peuvent être utilisés en toute sécurité sans l'aide de telles instructions. »

Prendre le manche et utiliser le coté nécessaire suivant le corps étranger à enlever. Retourner le coté à utiliser en le dévissant du manche. Si corps étranger métallique utiliser le coté aimanté, pour les autres corps étrangers utiliser le coté avec la boucle en Nylon. Ne peut être utilisé pour les corps étrangers incrustés mais uniquement pour les corps étrangers superficiel sur l'œil. Après usage, nettoyer avec un désinfectant et revisser le coté utilisé sur le manche (à l'envers). Utiliser le modèle avec loupe pour les corps étrangers de petite taille. Ne pas insister si le corps est difficilement extractible voyez un ophtalmologue.

PRECAUTION D'EMPLOI :

Ce dispositif ne peut être utilisé que par une personne compétente et qualifiée. Bien nettoyer les bouts du dispositif avant la première utilisation. Vérifier avant chaque utilisation que les bouts soient bien propres /désinfectés et en bon état sans échardes. Risques de lésions de l'œil. Dans le cas d'une incrustation ne pas essayer d'enlever le corps, consulter immédiatement un ophtalmologue.